Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 18/01/2025
Publié le
ID : 059-215904889-20250116-202011601-DE

Raillencourt-Sainte-Olle
votre volonté, votre dynamisme, une énergie commune.

COMMUNE DE RAILLENCOURT SAINTE OLLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de procurations : 4

Date de convocation :09 janvier 2025
Date d'affichage : 09 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Bernard de NARDA.

Présents : M. Bernard de NARDA, Mme Maryvone RINGEVAL, Mme Simonne MALET, M. Bernard WANTE, Mme Brigitte BROGNET, Mme Marie-Claude DESSORT, M. Cyrille PLATEAU, M. Bruno CHARLET, Mme Françoise LEVEAUX, Mme Audrey PETIT, Mme Michèle BISIAUX, M. François PRUVOT, M. Grégory PINATEL, M. Jean-William HALAT,

Absents : M. Jean-Yves DEZ (procuration à M. François PRUVOT), Mme Joëlle BLEUX (procuration à M. Cyrille PLATEAU), Mme Corinne DELDIQUE (procuration à Mme Françoise LEVEAUX), M. Jean-Philippe LAMAND (procuration à M. Grégory PINATEL), Mr Stéphane POBEREJKO.

Secrétaire de séance : M. Jean-William HALAT.

N°2025/01/16-01

OBJET : CREATION DE L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret N°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des communes et établissements publics assimilés.

Vu le décret N°88-631 du 6 mai 1988 modifié relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction.

M. Le Maire rappelle que l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique dispose que les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que les communes de 2 000 habitants et plus ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un Directeur Général des Services.

Cet emploi, régit par les dispositions des Décrets N° 87-1101 du 30 décembre 1987 et N° 87-1102 du 30 décembre 1987 permet de reconnaître la polyvalence du poste, la responsabilité et le poids que peut induire de tels postes au sein d'une collectivité.

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 18/01/2025
Publié le
ID : 059-215904889-20250116-202011601-DE

Ce fonctionnaire dirige l'ensemble des services de la collectivité et en assure la coordination sous l'autorité du Maire. Il participe activement à la déclinaison des objectifs stratégiques de la municipalité en objectifs opérationnels et impulse les actions de modernisation du service public.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché par la voie du détachement pour une durée de 5 ans renouvelable.

Outre la rémunération prévue par le statut de la Fonction publique territoriale, l'agent détaché bénéficiera de la prime de responsabilité des emplois de direction qui prend en compte les responsabilités liées au poste exercé prévue par le Décret 88-631 du 6 mai 1988 modifié.

La Secrétaire Générale de la mairie de Raillencourt Sainte Olle fait valoir ses droits à la retraite au 31 janvier 2025.

Suite à ce départ, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

-de créer à compter du 1er février 2025 l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet
-de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Fait en séance le jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Jean-William HALAT

Le Maire
Bernard de NARDA

MAIRIE DE RAILLENCOURT-STE-OLLE (Nord)

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Cambrai le
et publication le 18/01/2025